

L'Adresse—L'hon. M. Turner

L'hon. M. Turner: Tous les députés sont profondément sensibles aux problèmes qui consistent à faire une réalité du bilinguisme dans la Fonction publique. Ils admettront certainement tous que rien n'est plus important pour l'unité du Canada, à l'unité que nous cherchons tous à maintenir, ni que rien n'est plus essentiel à la pérennité de l'association des deux peuples fondateurs de ce pays. Nous admettons tous maintenant qu'il ne saurait suffire à quiconque ici d'accepter que le bilinguisme institutionnel soit un noble idéal et appuie un principe abstrait. Je souligne le terme «bilinguisme institutionnel» car je veux parler actuellement du bilinguisme dans la Fonction publique. Ce bilinguisme ne doit pas être confondu avec le bilinguisme individuel qui permet à un Canadien de parler l'une ou l'autre langue.

C'est le bilinguisme institutionnel qui doit permettre à la Fonction publique de fonctionner dans l'une ou l'autre langue, d'entretenir des rapports avec nos concitoyens dans l'une ou l'autre langue et d'offrir à n'importe quel de nos concitoyens la possibilité de travailler dans la Fonction publique dans l'une ou l'autre de ces langues protégeant ainsi le droit de tout Canadien de demeurer unilingue s'il le désire. C'est cette distinction entre bilinguisme individuel et institutionnel qu'il faut soigneusement faire ressortir.

Les objectifs de la loi sur les langues officielles n'ont rien d'abstrait. J'ai quelque peu contribué à la présentation de cette mesure à la Chambre et quelque peu participé à la négociation de ses dispositions avec les procureurs généraux de l'Ouest, de l'Ontario et du Québec ainsi que des provinces de l'Atlantique et ses objectifs n'ont rien d'abstrait. Elle donne légalement le pouvoir aux institutions fédérales canadiennes de refléter les réalités linguistiques du pays. Chose certaine, il est essentiel à l'unité nationale que les Canadiens de l'une ou l'autre langue puissent traiter avec le gouvernement du Canada et ses organismes dans leur propre langue. Il est tout aussi essentiel à l'unité du pays que nous fassions en sorte que les Canadiens puissent travailler dans la Fonction publique fédérale dans la langue officielle de leur choix.

Nous n'avons pas à cacher, je pense, les motifs sous-jacents à la politique de bilinguisme. Ils ont été énoncés par feu le très honorable M. Pearson, en 1966, alors qu'il présentait sa résolution à la Chambre des communes. Il fallait que les Canadiens francophones aient réellement dans notre pays des chances égales et, considérations tout aussi importantes, qu'on le leur fasse sentir. La politique de bilinguisme tend particulièrement à inviter les jeunes Canadiens francophones du Québec et d'ailleurs à opter pour le Canada au lieu de caresser le rêve d'un État souverain distinct.

J'ai dit maintes fois que l'unité canadienne n'est nulle part plus importante que dans la capitale nationale. Cette ville n'a pas sa raison d'être sans référence à un pays et le succès de la politique du bilinguisme institutionnel est absolument crucial au regard de la prospérité des habitants d'Ottawa, de Hull et de toute la région de la capitale nationale.

L'appui qu'ont accordé tous les partis à la loi sur les langues officielles lors de son adoption pendant la dernière législature est le signe de l'engagement de la Chambre des communes, tant en principe qu'en pratique. Réaliser les objectifs de la loi constituait une entreprise de grande envergure. C'était une grande tâche et un grand défi de procéder à la création d'une fonction publique apte à véritablement respecter les deux langues du Canada et les deux communautés linguistiques; de procé-

der avec rapidité et détermination, avec déférence pour la volonté du Parlement, et en outre de procéder avec ce sens de l'équité et de la justice qui, également, hantait la conscience collective du Parlement. Les principes directeurs et les sentiers battus n'existaient pas. Pas un pays au monde n'avait jamais tenté d'instaurer ce genre de programme ni de l'appliquer sur une aussi vaste échelle. On n'avait aucune expérience de ce genre, et seule l'expérience peut révéler comment les principes fondamentaux peuvent être affinés et érigés afin de rendre l'application du bilinguisme plus efficace, plus rationnelle et plus acceptable.

Les lignes de conduite énoncées le mois dernier par mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. Drury), représentent un ensemble de principes fondamentaux attendus peut-être même depuis trop longtemps et ils ont été bien accueillis car ils vont aider considérablement la Commission de la Fonction publique et rassurer les fonctionnaires, qu'ils soient d'expression française ou anglaise ou qu'ils soient bilingues. La façon positive dont ces lignes de conduite ont été acceptées par toutes les associations de fonctionnaires est, je crois, des plus encourageantes. Ces associations ont demandé d'avoir leur mot à dire dans l'identification et la désignation des postes bilingues, ce qui leur est maintenant accordé. Tout le programme a été rendu plus souple de façon à protéger les carrières tout en offrant des chances égales à tous les fonctionnaires.

Les dirigeants des associations d'employés étaient disposés à faire l'effort voulu pour que le système fonctionne. Pour ce faire, il est essentiel que les consultations et les négociations entre le Conseil du Trésor et les associations d'employés soient effectives et réelles.

M. Lewis: Et la Commission de la Fonction publique.

L'hon. M. Turner: Et la Commission de la Fonction publique comme nous le rappelle le député de York-Sud (M. Lewis).

Je n'entreprendrai pas de commenter les neuf principes que le président du Conseil du Trésor a énoncés. Nous aurons l'occasion d'en reparler et à ce moment-là j'exposerai mes vues sur la mise en œuvre de ces principes.

J'ai le privilège d'être le représentant d'une circonscription de la région de la capitale nationale et je représente au Parlement des milliers de fonctionnaires, tant francophones qu'anglophones. Je sais bien d'une façon très personnelle, combien il est important d'agir de façon humaine et sans relâche, tout en conservant une certaine souplesse afin que nous puissions atteindre notre but, qui est de faire de la Fonction publique du Canada une institution au sein de laquelle les Canadiens peuvent travailler aisément dans la langue officielle de leur choix et aussi afin que nos concitoyens puissent s'adresser au gouvernement soit en français, soit en anglais.

Je ne sousestime pas pour autant les difficultés humaines auxquelles on aura à faire face pour que cette politique réussisse, mais le gouvernement est déterminé à réaliser son objectif en ce domaine. Nous sommes aussi déterminés à la rendre juste. Cela devra se faire en tenant compte des carrières des hommes et des femmes qui travaillent pour le peuple canadien au sein de la Fonction publique. Cela doit se faire car les intérêts en jeu sont très élevés. Je supporte difficilement les gens qui se targuent d'être favorables à un bilinguisme de principe mais qui s'empressent de décrier les vrais moyens de le mettre en pratique. J'estime que les députés doivent saisir l'occasion qu'ils ont d'examiner ici même à la Chambre les aspects théoriques et pratiques de notre politique. Les députés